

CONDITIONS

Une intervention de 25€ par année civile est accordée pour le bilan d'un diététicien ou d'un nutritionniste en cas d'obésité ou d'anorexie, ainsi qu'un remboursement maximum de 12,50€ par consultation (6 consultations max. par année civile), sur base d'une prescription médicale mentionnant la pathologie (obésité/anorexie).

À COMPLÉTER PAR L'AFFILIÉ(E)

OU APPOSEZ VOTRE VIGNETTE ICI

Nom :
Prénom :
Numéro national :
Rue et n° :
CP et commune :

Tél. :

E-mail :

À COMPLÉTER PAR LE/LA DIÉTÉTICIEN(NE) DIPLÔMÉE OU LE/LA NUTRITIONNISTE

Je soussigné(e) (nom et prénom) :
déclare avoir suivi le patient - la patiente susnommé(e) dans le cadre d'un traitement pour :

- l'anorexie
 l'obésité ou la surcharge pondérale

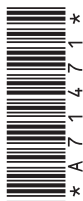
Bilan réalisé le / / Montant perçu : €

Séances de suivi :

1. le / / Montant perçu : €
2. le / / Montant perçu : €
3. le / / Montant perçu : €
4. le / / Montant perçu : €
5. le / / Montant perçu : €
6. le / / Montant perçu : €

Date : / /

Signature et cachet du/de la diététicien(ne) diplômée
ou du/de la nutritionniste :



Pour un traitement plus rapide, renvoyez-nous ce formulaire dûment complété via l'onglet «envoyer un document» de notre guichet en ligne «MyMutualia». Dans ce cas, l'original n'est plus nécessaire.

Conformément au Règlement Européen du 27 avril 2016 sur la Protection des Données (« RGPD »), nous vous informons que nous traitons vos données dans le cadre de notre mission de participation à l'exécution de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, sous la responsabilité de l'UNMN (l'Union nationale des mutualités neutres), responsable du traitement pour les matières fédérales et des SMR des mutualités neutres, responsables de traitement pour les matières régionalisées. Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à consulter notre déclaration vie privée ou à nous contacter à info@mutualia.be.